

**COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Rapport n° CP 2020-527**

**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR - RÈGLEMENT D'INTERVENTION "VÉHICULES PROPRES"**

**Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

"Décide, conformément aux engagements pris dans le cadre de la COP régionale en septembre 2020, de s'engager de façon déterminée, aux côtés des associations, riverains et citoyen·ne·s mobilisés, contre la création du Terminal T4 à Roissy".

Décide d'initier une grande consultation populaire sur le devenir de la zone aéroportuaire de Roissy et des infrastructures liées à cet aéroport."

**Exposé des motifs :**

**S'ENGAGER POUR STOPPER LE PROJET DE TERMINAL T4 À ROISSY,  
ORGANISER UN GRAND DÉBAT PUBLIC**

Le présent rapport entend s'inscrire dans une démarche régionale d'amélioration de la qualité de l'air. Suite aux engagements pris par l'exécutif régional lors de la COP francilienne des 16 et 17 septembre derniers, il importe de prolonger cette démarche par une décision concrète de la Région concernant l'indispensable lutte contre le projet de terminal T4 à Roissy.

Si la crise sanitaire a eu pour effet de mettre en veille les projets liés au secteur aérien, notamment la privatisation d'ADP et les mesures destinées à valoriser ce projet comme le CDG Express et le futur terminal T4, tout porte à croire que les promoteurs de ce projet n'y ont pas renoncé.

Le projet de T4 est à rebours des urgences climatiques, environnementales et sanitaires. Alors que les accords de Paris ont engagé la France à diviser par quatre ses émissions de GES, ce nouveau terminal serait totalement contraire à cet objectif. Les estimations d'émissions de CO2 données par ADP sur ce projet sont trompeuses : la pollution réelle de l'air augmentera avec la hausse du trafic aérien. Les riverains s'en inquiètent à juste titre, d'autant que cette pollution s'ajoutera aux nuisances sonores déjà élevées, qui se renforceront elles aussi. A la dégradation du cadre de vie, à la chute de l'espérance de vie en bonne santé, ADP n'apporte aucune réponse satisfaisante aux populations riveraines. Quant à l'accélération de l'artificialisation des sols avec le T4 et ses conséquences négatives pour le ruissellement des eaux ou la biodiversité, celle-ci est également évacuée par ADP.

De même, la création de 50 000 emplois annoncée par ADP, est un leurre. Le ratio de créations d'emplois sur les aéroports par rapport au trafic aérien est de plus en plus faible et une partie des emplois correspond seulement à un transfert de ceux du terminal T3 vers le T4. De plus, l'automatisation des activités sera certainement renforcée sur ce nouveau terminal. Il y a, en outre, tout lieu d'être inquiet concernant la hausse de la sous-traitance des métiers aéroportuares qui précarise l'emploi local. Rien n'est prévu pour la formation et l'accès à l'emploi des populations riveraines et notamment pour les jeunes. Enfin, alors que les enjeux industriels et de recherche sont énormes dans l'aérien, pas un mot d'ADP sur la réduction des nuisances et de l'empreinte écologique de son activité !

Ce qui se joue à travers le projet de T4 est le modèle de développement souhaitable pour notre territoire, et ce que nous laisserons aux générations futures. Le T4 comme le CDG express ont été conçus pour valoriser ADP dans le cadre de sa potentielle privatisation. Deux bonus ajoutés au panier de la mariée pour renforcer le rayonnement international d'ADP et satisfaire la création de dividendes au mépris des populations et de l'environnement ! Cette course à la concurrence et à la rentabilité doit cesser. Répondre aux urgences climatiques et sociales nécessite de protéger les populations, de limiter le trafic aérien, de penser le développement économique autrement et sous maîtrise publique. Dans cette perspective, tous les projets liés à ADP (T4 et CDG express) doivent être stoppés et mis en débat. Il faut donc une large consultation citoyenne sur l'aménagement du territoire de Roissy : un débat public porté par une autorité indépendante, la CNDP, est incontournable. La Région Ile-de-France doit s'inscrire pleinement dans cette démarche. Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**

Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Malaisé', written over a horizontal line.